



Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Communiqué d'avril 2019

Chères participantes, chers participants,

En tant que président du Comité de retraite, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants des activités effectuées par le Comité de retraite et ses sous-comités depuis juin 2018 de même que les plus récentes informations financières et modifications concernant le Régime.

Ainsi donc, à l'assemblée du 11 juin 2018, les membres du Comité de retraite ont renouvelé mon mandat à la présidence du comité pour un autre terme d'un an. M. Steven Chamberland a quant à lui été nommé secrétaire du comité pour un terme d'un an.

J'aimerais également souligner l'entrée en fonction de Mme Manon Beaulieu en juillet 2018 à titre de directrice du Bureau de la retraite.

Comité de retraite

Chaque année, le mandat de certains membres du Comité de retraite vient à échéance ; il doit donc être renouvelé ou offert à de nouveaux membres.

À l'assemblée annuelle du 13 juin 2018, M. Dominic Cappe, désigné par les participants actifs du personnel non-enseignant (avec droit de vote), était donc réélu pour un cinquième mandat de trois ans alors que Mme Renée Michaud, désignée par les participants actifs du personnel enseignant et non enseignant (sans droit de vote), était élue pour un premier mandat de trois ans.

M. François Filiatrault a quant à lui débuté un premier mandat de trois ans en juin 2018 à titre de membre nommé par la Corporation. Il avait déjà été membre du comité de 2011 à 2018 en tant que membre sans droit de vote désigné par les participants actifs du personnel.

Finalement, le mandat de M. Gilles P. Grenier, membre externe nommé par le Comité de retraite, a été renouvelé pour une période d'un an se terminant le 30 octobre 2019.

Les principales activités du Comité de retraite depuis juin 2018 ont été les suivantes :

- Recommander le dépôt d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 ;
- Mettre en œuvre l'indexation des rentes du nouveau volet applicable les 1^{er} janvier 2019, 2020 et 2021 ;
- Procéder à la sélection d'un nouveau membre externe au Comité de retraite (en cours) ;
- Veiller au suivi de la préparation de la politique de financement du Régime par le promoteur ;
- Former un comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR).

Le dernier point ci-dessus fait suite à l'état des lieux en investissement responsable dont les résultats ont été présentés à l'assemblée annuelle de juin 2018. Le Comité de retraite a pris la décision de procéder à la création d'un CTIR pour que ce dernier explore la possibilité et la pertinence d'intégrer davantage l'investissement responsable au sein de la Caisse afin d'alimenter la réflexion du Comité de retraite.

Comité de vérification

Les principales activités du Comité de vérification ont été de préparer les états financiers audités au 31 décembre 2018 avec l'auditeur indépendant (Deloitte), procéder à l'analyse de conformité d'un gestionnaire (Burgundy) et effectuer une analyse des frais de gestion de la Caisse. Il est à noter que le Comité de vérification procédera à un appel d'offres pour les services d'audit à l'été 2019.

Comité de placement :

Depuis juin 2018, les principales activités du Comité de placement ont été les suivantes :

- Faire le suivi trimestriel du rendement des gestionnaires de la caisse de retraite avec le consultant externe en gestion des placements (Morneau Shepell) ;
- Rencontrer cinq gestionnaires (Addenda Capital, Burgundy, Bentall Kennedy, Dimensional et Letko Brosseau) ;
- Recommander l'embauche d'un nouveau gestionnaire en placement privé en technologies (Teralys Capital) ;
- Procéder à un appel d'offres pour les services de consultation en gestion des placements (en cours) ;
- Effectuer le suivi du mandat obligataire en superposition et du mandat en couverture de devise américaine.

Informations financières à l'égard du Régime

Rendement sur les placements

Le rendement de la caisse de retraite en 2018, selon les états financiers vérifiés, a été de -3,23 % (-3,75 % net de frais), ce qui représente une performance de troisième quartile, alors que sa performance s'est classée dans le premier quartile sur les périodes de deux, trois et quatre ans. L'actif net totalisait 500,8 millions \$ au 31 décembre 2018.

Situation financière du Régime

Selon le plus récent rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017, la situation financière du Régime selon l'approche de continuité fait état d'un déficit (ratio) de capitalisation de 35 096 400 \$ (92,8 %) pour l'ancien volet (service antérieur au 1^{er} janvier 2014) et d'un surplus de 14 333 600 \$ (123,8 %) pour le nouveau volet (service à compter du 1^{er} janvier 2014) ; ce surplus est entièrement affecté au Fonds de stabilisation.

Au 31 décembre 2018, l'estimation de la situation financière du Régime, laquelle utilise les mêmes hypothèses que celles au 31 décembre 2017, fait état d'un déficit (ratio) de capitalisation estimé à 73 674 000\$ (84,9 %) pour l'ancien volet et d'un surplus estimé à 9 300 000\$ (111,9 %).

Cotisations versées au Régime en 2018

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2018, les cotisations de la Corporation versées à la Caisse de retraite en 2018 se sont élevées à 12 288 749 \$, dont 3 544 727 \$ en cotisations d'équilibre pour le service passé. Quant aux cotisations des participants, elles ont été de 8 401 247 \$. Ces cotisations sont conformes aux lois en vigueur et respectent les engagements de la Corporation et des participants.

Modifications au Régime

Un avis a été transmis aux participants le 4 juin 2018 à l'égard des modifications au Régime qui ont fait suite à l'entente remplacée le 28 février 2018 sur la restructuration du Régime conclue entre la Corporation et les syndicats et associations. Ces modifications touchaient notamment la formule d'indexation des rentes de l'ancien volet, le rétablissement de l'indexation des rentes et l'utilisation du surplus de l'ancien volet, le financement du Régime par Polytechnique, le partage du financement du nouveau volet, les droits résiduels, les ententes de transfert entre organismes ainsi que d'autres modifications de nature administrative prévues par la loi.

Un second avis a été transmis le 26 octobre 2018 concernant la modification apportée au nouveau volet du Régime en date du 1^{er} janvier 2018, laquelle prévoit une indexation ponctuelle des rentes du nouveau volet les 1^{er} janvier 2019, 2020 et 2021.

En guise de conclusion, les membres du Comité de retraite vous invitent à assister à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu le 10 juin 2019, au cours de laquelle vous serez présentés le rapport annuel du Régime pour l'année 2018 ainsi qu'un sommaire des travaux réalisés à ce jour par le CTIR. Enfin, pour obtenir de l'information à jour au sujet de votre Régime, vous êtes invités à consulter le site Internet du Régime à l'adresse www.polymtl.ca/retraite.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues du Comité de retraite pour leur participation active au sein du Comité ainsi que les membres du Bureau de la retraite pour leur précieux soutien.

Sincères salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dominic Cappe". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dominic" and the last name "Cappe" clearly distinguishable.

Dominic Cappe
Président du Comité de retraite